

Madame, Monsieur,

Vous avez exprimé le souhait d'être inscrit sur la liste des experts judiciaires de la cour d'appel de CHAMBERY.

Il est rappelé qu'être expert judiciaire, en tant que tel, n'est en aucune manière une profession. L'expert judiciaire est un partenaire de la Justice.

En demandant à être inscrit sur la liste de la cour d'appel, vous acceptez seulement de consacrer une partie de votre temps au service de la justice et de lui apporter votre concours, vos connaissances techniques, votre expérience professionnelle en exécutant telle mission qui peut vous être confiée par une juridiction.

Vous ne pouvez candidater qu'auprès d'une seule cour d'appel (Décret n° 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires) et être inscrit que sur une seule liste de cour d'appel.

C'est en fonction des besoins exprimés par les juridictions du ressort que l'assemblée générale de la cour apprécie les mérites des candidatures en veillant à ne retenir que celles déposées par d'excellents professionnels présentant, par ailleurs, des garanties de moralité, d'impartialité, d'indépendance et de disponibilité.

**Les candidats doivent, par ailleurs, obligatoirement justifier d'une formation à l'expertise (Décret n° 2023-468 du 16 juin 2023 relatif à l'expertise devant les juridictions administratives et judiciaires).**

Vous trouverez, ci-dessous :

- la trame de candidature
- la liste des pièces à joindre
- la nouvelle nomenclature telle qu'elle résulte de l'arrêté du 05 décembre 2022 et dans laquelle vous devez obligatoirement choisir, sans en modifier l'intitulé ni le code, la ou les spécialités dans lesquelles vous demandez votre inscription.

En application de l'article 8 du décret n°2004-1463 du 23 décembre 2004 relatif aux experts judiciaires, l'assemblée générale des magistrats du siège de la cour d'appel dresse la liste des experts au cours de la première quinzaine du mois de novembre. Par conséquent les décisions relatives à l'inscription des experts sur la liste près la cour d'appel de CHAMBERY seront notifiées par courrier/courriel entre la deuxième quinzaine du mois de décembre et la fin du mois de janvier.

## **I) CONSTITUTION DU DOSSIER :**

Vous ne devez constituer qu'un seul dossier de candidature même si vous postulez dans plusieurs spécialités.

Vous trouverez, ci-dessous, la trame du dossier de candidature à l'inscription initiale qui doit être scrupuleusement respectée. **Le dossier d'inscription papier devra être transmis par lettre recommandée avec avis de réception au parquet du tribunal judiciaire compétent pour instruction avant le 1<sup>er</sup> mars. Parallèlement, le dossier de candidature dématérialisé, avec les formations, devra être adressé par email à [experts.ca-chambery@justice.fr](mailto:experts.ca-chambery@justice.fr) avant le 1<sup>er</sup> mars.**

Outre toutes les pages qui devront être très soigneusement renseignées et la dernière page qui comporte une déclaration sur l'honneur qui devra être obligatoirement signée, vous voudrez bien établir, pour chacune des rubriques (1 à 12) <sup>page</sup> une chemise dans laquelle vous verserez les justificatifs demandés (préciser sur la cote de cette chemise le numéro et le titre de la rubrique concernés).

**IMPORTANT : la page 12 de la trame devra être reproduite, par vos soins autant de fois qu'il y a de spécialités demandées, et chaque page sera numérotée par vous en bas : page 12, page 12-1, page 12-2, etc. De plus une copie de chacune de ces pages sera faite pour figurer dans la chemise 10.**

Vous classerez ces chemises cotées en respectant l'ordre chronologique du dossier.

Vous trouverez, dans le document "liste des pièces à joindre", un rappel des pièces qui doivent être obligatoirement jointes à votre dossier. La dernière colonne de cette liste vous permettra de cocher afin de vérifier la présence de chaque pièce jointe.

**Enfin, il convient d'attirer votre attention sur le fait que la responsabilité de la constitution du dossier vous incombe et que les services des experts des différents parquets du ressort de la Cour d'appel n'ont pas vocation à intervenir pour réclamer des pièces manquantes.**

## **II) ENVOI OU DÉPÔT DU DOSSIER :**

Ce dossier de candidature devra être adressé par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposé contre récépissé, **à partir du mois de novembre et avant le 1er mars** de chaque année, soit au plus tard le dernier jour de février (le cachet de la poste faisant foi), au Procureur de la République près le tribunal judiciaire dans le ressort duquel vous exercez votre activité professionnelle principale, ou, à défaut d'adresse professionnelle, de votre domicile.

Pour les experts sollicitant partiellement ou uniquement des spécialités en matière de traduction, le dossier devra être adressé à au Procureur de la République près le **tribunal judiciaire de Chambéry**.

Vous trouverez, ci-dessous mentionnées, les adresses des différents parquets du ressort.

Votre enveloppe devra être libellée de la façon suivante :

Madame / Monsieur le Procureur de la République  
Service des Experts  
Tribunal judiciaire de ....

Tribunal judiciaire de CHAMBERY, 9 Pl. du Palais de Justice, 73000 Chambéry,

Tribunal judiciaire d'ALBERTVILLE, 5 Av. des Chasseurs Alpains, 73200 Albertville,

Tribunal judiciaire d'ANNECY, 51, rue Sommeiller, 74011 Annecy,

Tribunal judiciaire de BONNEVILLE, 18 Quai du Parquet, 74130 Bonneville

Tribunal judiciaire de THONON-LES-BAINS, 10 Rue de l'Hôtel Dieu, 74200 Thonon-les-Bains

Les dossiers qui ne viseront pas une des spécialités de la **nouvelle** nomenclature ou qui ne seront pas envoyés avant le 1er mars de chaque année (le cachet de la poste faisant foi) ne seront pas instruits et ne seront pas soumis à l'appréciation de l'Assemblée Générale de la Cour d'appel (quel qu'en soit le motif, aucune dérogation ne pourra être accordée).

LE SERVICE DES EXPERTS

# COUR D'APPEL DE CHAMBERY

<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Inscription initiale</li> <li>○ Renouvellement de candidature (si rejet antérieure par l'AG de la cour) Années des précédentes demandes : .....</li> <li>○ Extension d'inscription (demande d'une nouvelle spécialité après avoir déjà été inscrit pour d'autres spécialités)</li> <li>○ Transfert d'inscription (article 16) depuis la cour d'appel de .....</li> </ul> <p><b>PS : une seule catégorie d'inscription ne peut être concernée par dossier</b></p>	Photo
<p><b>Dossier de candidature aux fonctions d'expert judiciaire près la cour d'appel de CHAMBERY</b></p> <p><b><u>à renvoyer impérativement au procureur de la République du tribunal judiciaire de votre lieu de résidence ou d'exercice professionnel (ou le tribunal judiciaire de Chambéry pour les traducteurs ou traducteurs-interprètes)</u></b></p> <p><b><u>avant le 1<sup>er</sup> mars de l'année précédant l'inscription</u></b></p>	

Loi du 29 juin 1971 relative aux experts judiciaires modifiée  
décret du 23 décembre 2004 modifié

Indiquer le code ET le libellé des spécialités demandées en se référant à la nouvelle nomenclature de décembre 2022	

**1. COORDONNEES PERSONNELLES**

Nom de naissance : ..... Prénom : .....

Nom d'usage : .....

*Préciser le nom sous lequel vous souhaitez figurer dans l'annuaire : .....*

Date de naissance : ..... et lieu de naissance : .....

Département : ..... Pays : .....

Nationalité(s) : 1 ..... 2 ..... 3.....

Titre de séjour à joindre : N° ..... Date d'expiration .....  
(En cours de validité ou de prorogation)

**Personne vivant maritalement (mariage, Pacs, concubinage, etc...) avec vous**

Nom de naissance ..... Prénom .....

Nom d'usage : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

.....

Profession :.....

(Joindre copies du livret de famille, de votre carte nationale d'identité ou passeport et, le cas échéant, titre de séjour).

**Pour les candidats nés à l'étranger, Noms et Prénoms des 2 parents :**

.....  
.....

## **2. ADRESSES DU CANDIDAT**

**2.A.** Domicile personnel (représentant légal pour les personnes morales)

n° de tél : .....

**adresse E-MAIL (OBLIGATOIRE):**

numéro URSSAF: .....

**2.B.** Lieu d'exercice de l'activité professionnelle principale (Préciser le nom de l'entreprise si elle figure sur la boîte à lettres) *joindre un justificatif*

n° de tél : .....

n° fax:.....

n° portable:.....

**adresse E-MAIL (OBLIGATOIRE):**

**Par défaut, l'adresse de correspondance et figurant sur la liste des experts judiciaires de la cour d'appel de Chambéry sera l'adresse professionnelle. Si vous souhaitez qu'une autre adresse figure sur la liste il vous appartient d'en faire la demande expresse.  
Ces coordonnées ont également vocation à être communiquées à la compagnie des Experts de Justice de Chambéry.**

### **3. INSCRIPTION COMME EXPERT JUDICIAIRE**

- Article 5 du décret du 23 décembre 2004 :

*“Aucune personne physique ou morale ne peut déposer une demande d’inscription auprès de plusieurs cours d’appel dans le cadre des procédures d’inscription ouvertes au titre d’une même année.*

*Aucune personne physique ou morale ne peut être inscrite sur plusieurs listes de cour d’appel”*

#### **3.A. ANTÉRIEUREMENT AVEZ-VOUS DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT COMME EXPERT JUDICIAIRE :**

O NON

O OUI

Si oui précisez :

la date et la durée d’inscription : .....

la cour d’appel concernée : .....

la/les spécialité(s) dans la/lesquelles vous étiez inscrit(e) :

la date du retrait ou de la radiation ou de la non réinscription (joindre la copie de la décision de retrait ou de radiation ou de non réinscription) : .....

#### **3.B ACTUELLEMENT ÊTES-VOUS DÉJÀ INSCRIT DANS UNE AUTRE COUR D’APPEL ?**

O NON

O OUI

Si oui précisez :

la cour d’appel concernée : .....

la date d’inscription : .....

la/les spécialités(s) dans la/lesquelles vous êtes inscrit(e): .....

La date de retrait éventuelle .....

#### **3.C. AVEZ VOUS DÉPOSÉ CETTE ANNÉE UN DOSSIER D’INSCRIPTION OU DE RÉINSCRIPTION DANS UNE AUTRE COUR D’APPEL**

O NON

O OUI

Si oui laquelle: .....

#### **4. CURSUS SCOLAIRE, UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL**

##### **4.A) Diplômes secondaires et universitaires et leur traduction en français pour les diplômes délivrés à l'étranger**

: \_\_\_\_\_

ANNÉE	INTITULÉ DU DIPLÔME	AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE (PAYS)

##### **4.B) Diplômes ou certificats professionnels et leur traduction en français pour les diplômes délivrés à l'étranger :**

ANNÉE	INTITULÉ DU DIPLÔME OU DU CERTIFICAT PROFESSIONNEL	AUTORITÉ DE DÉLIVRANCE (PAYS)



#### 4.F) LISTE DES PUBLICATION ET TRAVAUX EFFECTUÉS PAR LE CANDIDAT

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

*Joindre les exemplaires les plus significatifs*

#### 5. EXERCICES PROFESSIONNELS SUCCESSIFS :

**Merci de remplir le tableau ci-dessous en suivant les indications suivantes :**

##### **5A) Profession à la date de la demande en haut du tableau :**

Précisez l'identité et l'adresse de vos employeurs (qui peut-être vous-même) successifs depuis le début de votre activité professionnelle : Pour un ou des employeurs (préciser le nom, l'adresse et la date d'embauche)

Pour un exercice privé ou libéral précisez les modalités (salarié, commerçant, éventuellement forme de la société civile ou commerciale).

*Joindre les bilans comptables des 3 derniers exercices*

**5B) pour le statut de l'autoentrepreneur** (loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Economie).

*Joindre un justificatif de la qualité d'autoentrepreneur et les 3 dernières déclarations fiscales.*

**5C) Pour les fonctionnaires**, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, joindre l'autorisation de cumul d'une activité accessoire (expertises) délivrée par l'autorité dont vous relevez. Pour obtenir cette autorisation, vous devrez avoir fait une demande écrite à l'autorité compétente. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse d'un mois, vous êtes réputé autorisé à exercer l'activité accessoire.

Dans ce cas, vous joindrez copie de votre demande (décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels, loi 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires).

**Profession à la date de la demande en haut du tableau**





## **7. FORMATION ET EXPÉRIENCE EXPERTALE**

### **7A.) Formation à l'expertise (sauf en cas de demande d'extension d'inscription)**

Titre de la formation : .....

Organisme ayant dispensé la formation : .....

Nombre d'heures de la formation : .....

### **7B.) Activité pour l'ordre judiciaire**

Nombre d'expertises effectuées à la demande d'une juridiction : .....

*Bien vouloir préciser la nature de la juridiction et joindre la liste des affaires en indiquant la date de la mission, le numéro d'identification de la procédure (répertoire civil ou numéro du parquet) et les raisons d'une éventuelle prorogation*

### **7C.) Activité pour le compte d'une ou plusieurs société(s) d'assurance**

**- Cette rubrique doit être IMPÉRATIVEMENT renseignée –**

Le candidat effectue-t-il ou a-t-il effectué des expertises pour le compte de compagnies d'assurances ou de mutuelles ?

**O Oui**

**O Non**

**Si oui :**

Dans quel domaine (appréciation de préjudices économiques et financiers, réparation de dommages corporels, ...) ?

.....

Êtes-vous lié avec une société d'assurance par un contrat prévoyant votre intervention régulière comme expert à ses côtés ? *Apporter toutes précisions utiles*

.....

Quelle est la part (en pourcentage) de votre activité totale exercée pour le compte de ces sociétés sur les deux dernières années ?

.....

## **8. ETAT DES MOYENS DE TELECOMMUNICATION ET INSTALLATION DONT VOUS DISPOSEREZ POUR EXERCER LES MISSIONS D'EXPERTISE DANS LA SPECIALITE SOLLICITEE :**

Véhicule(s) :                    O oui                    O non

Téléphone(s) fixe(s) :        O oui                    O non

Téléphone(s) mobile(s) :    O oui                    O non

Ordinateur(s)                O oui                    O non

Logiciel(s) spécifique(s)    O oui                    O non

Si oui, lesquels :

Autres :

**Précisez le nombre d'heures hebdomadaires que vous pourrez réserver à des activités d'expertises :**

## **9. SPECIALITE(S) DANS LA OU LESQUELLES L'INSCRIPTION EST DEMANDÉE**

**Merci de remplir le formulaire ci-dessous en autant d'exemplaire que de spécialités sollicitées.**

**SE RÉFÉRER OBLIGATOIREMENT À LA NOMENCLATURE JOINTE EN PRÉCISANT IMPÉRATIVEMENT LE CODE INFORMATIQUE**

conformément à la nomenclature suivante, qui se divise en branches (ex. : A), rubriques (ex. : A-01) et spécialités (ex. : A-01.01).

**A. AGRICULTURE – AGRO-ALIMENTAIRE – ANIMAUX - FÔRETS**

**A-01 Agriculture**

**A-01.01 Application de produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture.**

Veillez préciser pour chaque spécialité ou sous-spécialité sollicitée les diplômes, certificats qualification expérience professionnelle et/ou la profession ou la fonction que vous avez exercée qui vous qualifie spécialement, ainsi qu'éventuellement le nombre d'expertises (judiciaire, privée, etc.) que vous avez déjà faites.

Préciser, s'il y a lieu, votre orientation spécifique, à l'intérieur de chacune de la spécialité ou sous-spécialité sollicitées et en justifier.

## A FAIRE EN AUTANT D'EXEMPLAIRES QUE DE SPECIALITES SOLLICITEES

Rappel : Veuillez préciser pour cette spécialité expertale sollicitée les diplômes, certificats qualification expérience professionnelle, et/ou la profession ou la fonction que vous avez exercée qui vous

Nom	Prénom
Branche:	rubrique :
Spécialité :	Sous-spécialité

qualifié spécialement, ainsi qu'éventuellement le nombre d'expertises (judiciaire, privée, pour une assurance etc. ) que vous avez déjà faites.

### 9 A) DIPLOME(S), CERTIFICAT(S), QUALIFICATION(S), EXPERIENCE(S)

.....

.....

.....

.....

### 9 B) PROFESSION(S), FONCTION (S)

.....

.....

.....

### 9 C) nombre d'expertises déjà réalisées dans ce domaine :

Pour la justice : ..... (Rapports joints       oui    non)

Pour une assurance : ..... (Rapports joints       oui    non)

A titre privé : ..... (Rapports joints       oui    non)

Commentaires (si cela vous paraît utile)

.....

.....

.....

<b>Avis de la compagnie judiciaire de Chambéry ou à défaut de tout organisme représentatif (article 7 du décret 2004-1463)</b>		
<input type="radio"/> défavorable	<input type="radio"/> réservé	<input type="radio"/> Favorable

<b>Avis des autorités judiciaires</b>							
PRESIDENT.E	<input type="radio"/> défavorable	<input type="radio"/> réservé	<input type="radio"/> Favorable	PROCUREURE	<input type="radio"/> défavorable	<input type="radio"/> réservé	<input type="radio"/> Favorable
1er PRESIDENT.E	<input type="radio"/> défavorable	<input type="radio"/> réservé	<input type="radio"/> Favorable	PROCUREURE GENERALE	<input type="radio"/> défavorable	<input type="radio"/> réservé	<input type="radio"/> Favorable
Décision de l'assemblée générale				<input type="radio"/> Favorable	<input type="radio"/> Défavorable		

**10. ATTESTATIONS PAR LES TIERS :**

Joindre les attestations de personnes (*3 au maximum*) apportant une appréciation éclairée sur vos qualités professionnelles, morales et humaines en y joignant une copie de la carte d'identité celles-ci :

- 
- 
- 

**11. EXERCEZ-VOUS DES FONCTIONS AUPRES D'UN CONSEIL DES PRUD'HOMMES OU D'UN TRIBUNAL DE COMMERCE, OU D'ASSÉSSEUR AU PÔLE SOCIAL ?**

NON

OUI

Dans l'affirmative, lesquelles :

Je soussigné(e) .....

Affirme le caractère sincère des renseignements fournis

Fait à .....Le .....

Signature :

## 12. DÉCLARATION SUR L'HONNEUR :

Je soussigné(e) .....

déclare sur l'honneur

1) Ne pas avoir été l'auteur de faits ayant donné lieu à une condamnation pénale pour agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, ou être actuellement soupçonné de tels faits,

2) Ne pas avoir été l'auteur de faits de même nature ayant donné lieu à sanction disciplinaire ou administrative

3) Ne pas avoir été frappé(e) de faillite personnelle ou autre sanction prononcée par une juridiction commerciale

4) Ne pas être déjà inscrit(e) sur la liste d'une autre cour d'appel

5) Que personne sous mon toit ou dans mon entourage immédiat (conjoint ou assimilé, enfants, parents...) n'a été l'auteur de faits ayant donné lieu à une condamnation pénale pour des agissements contraires à l'honneur, à la probité et aux bonnes mœurs, ou est actuellement soupçonnée de tels faits.

Fait à .....Le .....

Signature :

Je m'engage à porter sans délais à la connaissance de la cour d'appel de Lyon toute situation nouvelle pouvant modifier une ou plusieurs réponses au présent questionnaire ou affecter la présente déclaration sur l'honneur.

Fait à .....Le .....

Signature :

## LISTES DES PIÈCES A PRODUIRE PERSONNES PHYSIQUES

chemise	PIÈCES	X
<b>1</b>	Formulaire de candidature, <b>en double exemplaire</b> (pagel à 13, y compris page 12, page 12-1, page 12-2, page 12-3 etc.	
<b>1</b>	2 Photographies d'identité avec votre nom au dos	
<b>1</b>	Photocopie de la CNI ou du passeport	
<b>1</b>	Photocopie du titre de séjour en cours de validité transmettre au service des experts judiciaires de la cour d'appel de Lyon les prorogations ou les nouveaux titres de séjour obtenus pendant l'instruction du dossier.	
<b>2A</b>	Justificatif du lieu de domicile	
<b>2 A</b>	Le cas échéant, la déclaration d'affiliation à l'URSSAF	
<b>2B</b>	Justificatif du lieu d'exercice professionnel	
<b>3A</b>	Eventuellement justificatif de votre inscription antérieure	
<b>4A</b>	Photocopie des diplômes et titres universitaires obtenus	
<b>4A</b>	Traduction des diplômes et titres universitaires s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères	
<b>4B</b>	Photocopie des diplômes ou certificats professionnels obtenus	
<b>4B</b>	Traduction des diplômes ou certificats professionnels s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères	
<b>4C</b>	Photocopie des autres certificats obtenus	
<b>4C</b>	Traduction des autres certificats s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères	
<b>4D</b>	Photocopie des distinctions honorifiques ou professionnelles	
<b>4D</b>	Traduction des distinctions honorifiques ou professionnelles	
<b>4E</b>	Photocopie des justificatifs des autres activités	
<b>4E</b>	Traduction des justificatifs des autres activités, s'ils ont été délivrés par des institutions étrangères	
<b>4D</b>	Copie de quelques publications et travaux effectués	
<b>4F</b>	Copie de quelques publications et travaux effectués	
<b>5A</b>	K BIS et numéro d'inscription Siret si vous êtes le chef d'entreprise de la société	
<b>5A</b>	Copie des bilans comptables des 3 derniers exercices	
<b>5B</b>	Justificatifs de l'option pour le statut de l'autoentrepreneur (loi n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'Economie)	
<b>5B</b>	Copie des 3 dernières déclarations fiscales	
<b>5C</b>	Pour les salariés : attestation de l'employeur autorisant le candidat à effectuer les éventuelles expertises pendant son temps de travail	

5C	Pour toute profession relevant d'un ordre professionnel joindre l'attestation d'inscription	
5C	<p>Pour les fonctionnaires, les agents non titulaires de droit public et les ouvriers des établissements industriels de l'Etat, le décret n°2007-658 du 2 mai 2007 prévoit que le cumul d'une activité accessoire (expertises) avec une activité principale est subordonnée à la délivrance d'une autorisation par l'autorité dont relève l'intéressé.</p> <p>Pour obtenir cette autorisation, une demande écrite doit être faite à l'autorité compétente. En l'absence de décision expresse écrite contraire dans le délai de réponse d'un mois, l'intéressé est réputé autorisé à exercer l'activité accessoire.</p> <p>Dans ce cas, l'intéressé joint la copie de sa demande.</p> <p>(Décret n°2017-105 du 27 janvier 2017 relatif à l'exercice d'activités privées par des agents publics et certains agents contractuels + loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires)</p>	
6	<b>Lettre de motivation manuscrite, lisible et signée</b>	
7A	Justificatif de la formation à l'expertise	
7B	Un relevé des missions déjà effectuées en précisant la juridiction qui vous a désigné, la date de la décision, le nom des parties en cause, si possible, la date de dépôt du rapport et joindre des exemplaires de rapport d'expertise au choix.	
9	Copie de tous les exemplaires des spécialités page 12, page 12-1, page 12-2,...etc.	
10	Attestation des tiers	
11	Attestation des présidents du TC ou du CPH.....	
12	Déclaration sur l'honneur en original signé en bleu	

**Des copies (papier/numériques) de très bonnes qualités, en particulier, pour les diplômes devront être fournies**



# NOMENCLATURE

## Arrêté du 05 décembre 2022 relatif à la nomenclature prévue à l'article 1er du décret n° 2004-1463 du 23 décembre 2004

### □ Article 1

Les listes d'experts prévues à l'article 1er du décret du 23 décembre 2004 susvisé sont dressées par les cours d'appel et par la Cour de cassation conformément à la nomenclature suivante, qui se divise en branches (ex. : A), rubriques (ex. : A.1) et spécialités (ex. : A.1.1) :

#### **A. - Agriculture - Agro-alimentaire - Animaux - Forêts**

##### **A.1. Agriculture.**

A.1.1. Applications de produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes et supports de culture.

*Application de produits phytopharmaceutiques par voie terrestre - Traitement des semences, des plants, des bulbes, des denrées stockées - Application des matières fertilisantes et des supports de culture.*

A.1.2. Foncier rural.

*Bornage - Voies d'accès - Remembrement des parcelles - Catégories du foncier rural - Servitudes et urbanisme. (Bornage : voir C.16. - Voiries : voir C.4.3.)*

*Baux ruraux : calculs d'amélioration foncière et culturale - Révision de fermage - Etat des lieux.*

A.1.3. Constructions et aménagements ruraux. (Bâtiments : voir C.2.1.)

*Équipements agricoles (dont équipements d'énergies alternatives) - Estimations des haras et établissements équestres.*

A.1.4. Economie et gestion agricoles - Fonds agricoles.

*Évaluation des exploitations agricoles - Parts sociales.*

A.1.5. Estimations foncières agricoles.

*Bâti et non bâti – Expropriations et évictions - Successions - Estimations.*

A.1.6. Hydraulique agricole et rurale.

*Gestion de l'eau - Réseaux et équipements - Voieries - Droits d'eau. (Réseaux et travaux hydrauliques : voir C.4.8.)*

A.1.7. Matériel et technique agricole. (Matériel à motorisation thermique : voir E.7.9.)

*Estimation de matériel agricole - Préparation et conduite des cultures - Applications des intrants agricoles - Récoltes et post-récoltes - Transport et manutention - Stockage.*

A.1.8. Productions de grandes cultures et de cultures spécialisées.

*Cultures annuelles, pluriannuelles et pérennes - Pédologie et agronomie - Productions de semences, de plants, de bulbes.*

##### **A.2. Agro-alimentaire. (Bâtiments : voir C.2.)**

*Contrôles qualitatifs et analyses - Ingénierie, normes - Ouvrages et équipements (matériels et installations) - Produits alimentaires et leurs transformations - Emballages et conditionnements - Stockage et transport - Modes de conservation, traçabilité - Restauration collective - Tables gastronomiques - Gîtes ruraux.*

##### **A.3. Aménagements et équipements de l'espace rural.**

*Espaces naturels - Biodiversité - Zonages - Préservation et protections des milieux naturels - Flore et habitats naturels.*

##### **A.4. Animaux autres que d'élevage.**

*Animaux de compagnie et de sport - Courses et concours - Établissements et sports équestres - Haras - Estimations.*

##### **A.5. Aquaculture.**

*Productions en eaux douces et de mer - Médecine, élevage, bien-être et transport des poissons - Estimations.*

##### **A.6. Biotechnologies.**

*Équipements, procédés, fermentation - Produits des biotechnologies - Emballages et conditionnements des produits de biotechnologies.*

##### **A.7. Elevage.**

*Productions animales et reproduction - Équipements, produits et habitat pour l'élevage - Estimations. (Bâtiments : voir*

C.2.) (*Architecture du paysage : voir C.2.3.*)

#### **A.8. Horticulture.**

*Arboriculture fruitière et ornementale - Maraichage - Floriculture et décoration florale - Espaces verts, parcs et aménagements paysagers - Matériels d'horticulture.*

#### **A.9. Risques climatiques et météorologiques.**

*Neige - Avalanches - Tornades - Submersions.*

#### **A.10. Nuisances - Pollutions agricoles et dépollutions. (voir I.1. et I.7.)**

*Équipements et procédés - Etudes d'impact - Toxicologie non médicale - Energies alternatives.*

#### **A.11. Pêche - Chasse - Faune sauvage vertébrée et invertébrée.**

A.11.1. Armement - Accastillage - Matériels et équipements pour la pêche et pour la chasse.

A.11.2. Dégâts de gibier.

A.11.3. Estimations.

A.11.4. Peuplements et équilibres cynégétiques - Estimations.

#### **A.12. Sylviculture.**

*Estimation et gestion - Semis, pépinières et plantations - Travaux et exploitations forestières - Sciage et produits forestiers - Restauration des terrains par plantations - Transports des vins et des alcools - Etat sanitaire.*

#### **A.13. Viticulture et œnologie.**

A.13.1. Distillation, élaboration des liqueurs et des alcools.

A.13.2. Emballage et conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools - Matériel de conditionnement des vins, des liqueurs et des alcools.

A.13.3. Estimation et gestion - Exploitation viticole - Matériels de culture de la vigne - Pépinières et plantations - Produits, traitements et protection de la vigne.

A.13.4. Œnologie - Appellations - Dégustations des vins et des alcools - Vinification et assemblages - Fermentations - Analyse des vins et des alcools - Matériel de vinification, de stockage et de préparation des vins et alcools - Transports des vins et des alcools.

#### **A.14. Santé vétérinaire.**

A.14.1. Biologie, pharmacologie et toxicologie vétérinaires.

A.14.2. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des animaux de compagnie (chiens, chats, NAC (nouveaux animaux de compagnie)).

A.14.3. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des ruminants (bovins, ovins, caprins, camélidés), des équidés (chevaux, poneys, ânes et croisements) et des porcins.

A.14.4. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport des volailles, lapins et gibiers d'élevage.

A.14.5. Médecine, chirurgie, élevage, bien-être et transport de la faune sauvage.

A.14.6. Santé publique, qualité et sécurité des aliments.

### **B. - Arts - Culture - Communication - Médias**

#### **B.1. Ecritures.**

B.1.1. Documents et écritures.

B.1.2. Paléographie.

#### **B.2. Généalogie successorale.**

#### **B.3. Objets d'art et de collection.**

B.3.1. Armes anciennes.

B.3.2. Bijouterie, joaillerie, horlogerie, orfèvrerie.

B.3.3. Céramiques anciennes et d'art.

B.3.4. Cristallerie.

B.3.5. Ebénisterie - Marqueterie.

B.3.6. Etoffes anciennes et tissages.

B.3.7. Ferronnerie et bronzes.

B.3.8. Gravures et arts graphiques.

- B.3.9. Héraldique.
- B.3.10. Livres anciens et modernes.
- B.3.11. Lutherie et instruments de musique.
- B.3.12. Meubles et mobiliers anciens. (Meubles modernes : voir C.7.1.)
- B.3.13. Numismatique et médailles.
- B.3.14. Philatélie.
- B.3.15. Sculptures.
- B.3.16. Tableaux.
- B.3.17. Tapisseries et tapis.
- B.3.18. Vitraux et vitrerie d'art.
- B.3.19. Archéologie.
- B.3.20. Art d'Asie et d'Extrême Orient, Art africain, Art océanien, Art américain.
- B.3.21. Œuvres d'art dématérialisées NFT.

#### **B.4. Productions culturelles et de communication.**

- B.4.1. Cinéma, télévision, vidéo, audiovisuel, tous supports médias et plateformes digitales.
- B.4.2. Imprimerie.
- B.4.3. Musique.
- B.4.4. Photographie analogique et numérique - Datation et certification - Attribution - Reconnaissance faciale.
- B.4.5. Presse, édition.
- B.4.6. Communication, publicité digitale et médias.
- B.4.7. Spectacles vivants.
- B.4.8. Relations médias, presse, publics.

#### **B.5. Propriété littéraire et artistique.**

- B.5.1. Gestion des droits d'auteur.
- B.5.2. Gestion des droits voisins.
- B.5.3. Gestion des droits dérivés.
- B.5.4. Gestion des droits à l'image.
- B.5.5. Gestion des droits de reproduction.

#### **B.6. Sport.**

- B.6.1. Activités sportives.
- B.6.2. Matériel et installations sportives. (Bâtiments, gymnases, stades couverts : voir C.2.)

### **C. - Bâtiment - Travaux publics - Gestion immobilière**

#### **C.1. Acoustique, bruits, vibrations.**

#### **C.2. Constructions générales tous corps d'état.**

- C.2.1. Architecture - Ingénierie - Maîtrise d'œuvre.
- C.2.2. Architecture d'intérieur - Décoration.
- C.2.3. Architecture du paysage - Espaces verts et de loisirs - Aménagements sportifs extérieurs. (Horticulture : voir A.8.)
- C.2.4. Coordination de la sécurité et protection de la santé (CSPS).
- C.2.5. Economie de la construction, valorisation des travaux et métrés.
- C.2.6. Monuments historiques et patrimoine bâti.
- C.2.7. Ordonnancement, pilotage, coordination (OPC).
- C.2.8. Piscines : gros-œuvre, étanchéité, bassins préfabriqués, traitement de l'eau, de l'air, équipements.
- C.2.9. Urbanisme - Aménagement du territoire - Aménagement et mobilier urbain.

#### **C.3. Structures.**

- C.3.1. Structures : généralistes.

C.3.2. Béton, béton armé, béton précontraint, bétons spéciaux.

C.3.3. Charpentes et ossatures bois - Constructions en bois.

C.3.4. Constructions métalliques.

C.3.5. Etanchéités des parois enterrées, cuvelages.

C.3.6. Maçonneries à base de produits industriels ou de matériaux naturels.

C.3.7. Structures spéciales, toiles tendues, chapiteaux, structures gonflables, équipements scéniques, structures composites.

#### **C.4. Génie-civil - Travaux publics.**

C.4.1. Génie-civil et travaux publics : généralistes.

C.4.2. Aménagements portuaires, ouvrages maritimes, travaux sous-marins.

C.4.3. Barrages, grands soutènements. (Production d'électricité : voir E.2.1.)

C.4.4. Murs de soutènement. (lié avec C.5.1.)

C.4.5. Ponts (y compris les abords et fondations).

C.4.6. Réseaux de drainage et évacuation des eaux, hydraulique de surface, canaux, retenues.

C.4.7. Réservoirs, travaux en lacs et rivières. (Pollutions : voir E.3.)

C.4.8. Revêtements de sols extérieurs (pavages, dallages, pierres, panneaux, sols sportifs, plateformes, terrasses et platelages bois...).

C.4.9. Terrassements généraux et grands aménagements - Voies ferrées et infrastructures ferroviaires. (Matériel ferroviaire : voir E.7.12.)

C.4.10. Voiries, chaussées lourdes et légères.

C.4.11. Tunnels : travaux et équipements. (Tunneliers : voir E.7.8. et E.7.9.)

#### **C.5. Sols.**

C.5.1. Fondations spéciales : pieux et puits, radiers épais, amélioration des sols, massifs de machines.

C.5.2. Géotechnique générale, fondations, confortements, stabilisation des terrains et talus.

C.5.3. Hydrogéologie.

C.5.4. Mines et carrières.

#### **C.6. Couverture - Etanchéité y compris accessoires, équipements rapportés, isolation. (Etanchéité des parois enterrées : voir C.3.6.)**

C.6.1. Couverture - Etanchéité : généralistes.

C.6.2. Couvertures métalliques par grands éléments (zinc, acier, cuivre, aluminium, plomb, panneaux composites...).

C.6.3. Couvertures par petits éléments (tuiles, ardoises, bardeaux, shingles...).

C.6.4. Couvertures régionales (chaume, lauzes, tavaillons...).

C.6.5. Etanchéité collée ou coulée, membranes - Toitures paysagères ou aménagées. (Panneaux photovoltaïques et capteurs solaires : voir C.13.1.)

#### **C.7. Menuiseries, verre dans le bâtiment.**

C.7.1. Menuiseries intérieures et agencements, meubles modernes.

C.7.2. Menuiseries extérieures : bois - acier - aluminium - PVC - composite - ferronnerie.

C.7.3. Miroiterie, vitrerie, éléments fixes ou mobiles, décoratifs. (Vitreaux : voir B.3.20.)

C.7.4. Murs rideaux et enveloppes vitrées du bâtiment.

#### **C.8. Revêtements et finitions extérieurs.**

C.8.1. Bardages, vêtements, bois métal et composites.

C.8.2. Enduits, ravalements.

C.8.3. Isolation thermique par l'extérieur (ITE).

C.8.4. Panneaux scellés, collés ou agrafés, marbrerie de façade.

C.8.5. Peintures extérieures, décors. (Revêtements de sol extérieurs : voir C.4.4.)

#### **C.9. Revêtements et finitions intérieurs.**

C.9.1. Revêtements et finitions intérieurs : généralistes.

- C.9.2. Peintures intérieures, vernis, décors.
- C.9.3. Carrelages muraux, marbrerie.
- C.9.4. Faux plafonds, plafonds tendus.
- C.9.5. Faux planchers tous matériaux.
- C.9.6. Parquets.
- C.9.7. Plâtrerie, cloisons, doublages, enduits intérieurs.
- C.9.8. Revêtements de sol coulés, résine.
- C.9.9. Revêtements de sol souples.
- C.9.10. Revêtements de sols durs scellés, collés, coulés.
- C.9.11. Tapisseries, revêtements collés ou tendus.

#### **C.10. Plomberie - Sanitaire.**

- C.10.1. Plomberie, sanitaire : généralistes.
- C.10.2. Assainissement autonome. (Stations d'épuration : voir E.3.5.)
- C.10.3. Distribution de gaz.
- C.10.4. Plomberie, robinetterie, appareils sanitaires.
- C.10.5. Récupération des eaux de pluie, stockage et traitement. (pour la partie publique voir C.15.)
- C.10.6. Réseaux d'eau potable, eaux usées, eaux vannes, eaux pluviales.

#### **C.11. Polluants du bâtiment.**

- C.11.1. Amiante en bâtiment et industrie ou transports.
- C.11.2. Parasites du bois.
- C.11.3. Plomb en bâtiment et industrie ou transports.
- C.11.4. Autres parasites et polluants (vivants, végétaux, chimiques).

#### **C.12. Electricité.**

- C.12.1. Antennes et réseaux de données : installations et travaux.
- C.12.2. Automatismes du bâtiment.
- C.12.3. Courants forts - courants faibles.
- C.12.4. Domotique du bâtiment.

#### **C.13. Thermique - Chauffage - Climatisation - Froid - Isolation.**

- C.13.1. Génie thermique : chauffage toutes énergies, stations et réseaux de chauffage, capteurs solaires - eau chaude sanitaire (ECS) - fours, fumisterie, ventilation, usine et process d'incinération - Thermique industrielle.
- C.13.2. Génie climatique : pompes à chaleur, climatisation, traitement de l'air, salles blanches, VMC, économies et récupération d'énergie.
- C.13.3. Génie frigorifique : production et distribution de froid et transport frigorifique.
- C.13.4. Géothermie et réseaux urbains associés.
- C.13.5. Isolation thermique des bâtiments et de leurs équipements.

#### **C.14. Ascenseurs et matériels mécaniques et de chantier.**

- C.14.1. Ascenseurs et monte-charges, définitifs ou de chantier.
- C.14.2. Escaliers roulants, tapis roulants, transports de matériaux de chantier (tapis, pompes).
- C.14.3. Echafaudages. (Grues et engins de chantier : voir E.7.7. et E.7.8.)

#### **C.15. Réseaux publics et privés.**

- C.15.1. Eau potable et industrielle (incendie, lavage, process...). (Production d'eau : voir E.2.9.)
- C.15.2. Eaux usées domestiques ou industrielles (assainissement). (Stations de traitement et de dépollutions : voir E.3.)
- C.15.3. Electricité, téléphone et réseaux de données. (Production d'électricité et sous stations : voir E.2.1.)
- C.15.4. Gaz et GPL. (Stockage de gaz et sous stations : voir E.2.4.)

#### **C.16. Topométrie.**

- C.16.1. Contrôles de stabilité.
- C.16.2. Levés topographiques.

C.16.3. Plans d'occupation des sols, PLU, implantations, bornages, division de lots...

### **C.17. Incendie, explosion.**

C.17.1. Prévention, matériel de détection et de lutte contre l'incendie.

C.17.2. Incendie.

C.17.3. Explosion. (Affaires pénales : voir G.14. et G.15.)

### **C.18. Estimations immobilières. (Estimations immobilières agricoles : voir A.1.4. et A.1.5.)**

C.18.1. Estimations immobilières matérielles : valeurs vénales de murs, terrains non agricoles, indemnité d'expropriation, droits réels immobiliers.

C.18.2. Estimations immobilières immatérielles : valeurs locatives, indemnités d'éviction ou d'expropriation, de fonds de commerce et d'entreprises.

C.18.3. Droits sociaux à prépondérance immobilière.

C.18.4. Préjudices immobiliers.

### **C.19. Gestion d'immeuble et de copropriété.**

C.19.1. Administration d'immeuble et de copropriété, baux d'habitation, commerciaux, professionnels.

C.19.2. Répartition des charges - Etats descriptifs de division.

## **D. - Economie - Finances - Calculs préjudiciels**

### **D.1. Comptabilité.**

D.1.1. Comptabilité générale : exploitation de toutes données chiffrées, organisation, systèmes comptables, comptes individuels et consolidés, information financière règlementaire, comptabilité analytique et de gestion.

D.1.2. Comptabilité spéciale, banques et assurances.

D.1.3. Comptabilité publique, finances publiques.

### **D.2. Evaluation d'entreprise et des droits sociaux.**

### **D.3. Finances.**

D.3.1. Finance d'entreprise.

D.3.2. Marchés financiers, produits dérivés et produits structurés.

D.3.3. Opérations de banque et de financement.

D.3.4. Opérations d'assurance, de réassurance et actuariat.

D.3.5. Opérations financières internationales.

### **D.4. Gestion d'entreprise.**

D.4.1. Analyse de gestion.

D.4.2. Concurrence déloyale, contrefaçon.

D.4.3. Distribution commerciale, franchise, exécution des contrats privés.

D.4.4. Etudes de marché, opérations marketing.

D.4.5. Stratégie et politique générale d'entreprise, gouvernance, responsabilité sociétale des entreprises.

D.4.6. Appels d'offres, marchés publics.

D.4.7. Concessions, délégations de service public et contrats publics.

### **D.5. Gestion sociale et conflits sociaux : éléments de rémunération, politique salariale, plan de sauvegarde (PSE), comité d'entreprise.**

### **D.6. Fiscalité.**

D.6.1. Fiscalité personnelle.

D.6.2. Fiscalité d'entreprise.

### **D.7. Diagnostic d'entreprise.**

D.7.1. Expertises sur la situation des entreprises en difficulté : missions pour le juge d'assistance, d'investigation (art. L. 813-1 du code de commerce) et expertises (art. L. 621-9 du code de commerce).

D.7.2. Mandats ad hoc et expertises (art. L. 611-3 du code de commerce).

## **E. - Industrie**

### **E.1. Electronique et informatique.**

- E.1.1. Automatismes industriels, automates programmables, électromécanique, systèmes embarqués.
- E.1.2. Internet, réseaux sociaux et communications électroniques (acquisition des contenus, e-commerce).
- E.1.3. Ingénierie des systèmes, logiciels et matériels (conception, développement, mise en œuvre, maintenance, résolution des incidents...).
- E.1.4. Ingénierie des projets informatiques (conception, organisation, relations contractuelles, respect du cahier des charges et de l'expression des besoins...).
- E.1.5. Ingénierie des télécommunications et des réseaux (infrastructure, mise en œuvre...).
- E.1.6. Cyber malveillance, sécurité informatique.
- E.1.7. Objets connectés (Internet des objets ou « IoT »).
- E.1.8. Robotique, intelligence artificielle.

### **E.2. Energies et utilités.**

- E.2.1. Electricité.
- E.2.2. Energie solaire.
- E.2.3. Nucléaire.
- E.2.4. Pétrole, gaz et hydrocarbures.
- E.2.5. Utilités (air comprimé, eau, vapeur).
- E.2.6. Centrales électriques. (Energie thermique et usines d'incinération : voir C.13.1.)
- E.2.7. Energie éolienne.
- E.2.8. Production et traitement d'eau potable et industrielle.
- E.2.9. Energie géothermie haute température.
- E.2.10. Autres énergies renouvelables.

### **E.3. Démantèlement de sites industriels, déconstruction d'immeubles et de bâtiments, démolition.**

### **E.4. Mécanique. (Phénomènes vibratoires : voir C.1.)**

- E.4.1. Mécanique générale (matériaux et structures).
- E.4.2. Machines.
- E.4.3. Ingénierie mécanique.

### **E.5. Métallurgie.**

- E.5.1. Métallurgie générale.
- E.5.2. Assemblage (soudage, brasage...).
- E.5.3. Chaudronnerie.
- E.5.4. Activités annexes (analyses, essais, contrôles...).

### **E.6. Produits industriels.**

- E.6.1. Chimie.
- E.6.2. Elaboration du verre et transformation des produits verriers.
- E.6.3. Procédés de fabrication industrielle de produits manufacturés destinés au public.
- E.6.4. Textile et habillement - Peaux et fourrures.
- E.6.5. Plasturgie et lignes de fabrication de produits en caoutchouc ou en matières plastiques.
- E.6.6. Génie chimique et process chimiques industriels.
- E.6.7. Lignes de fabrication de produits destinés à l'alimentation et à la santé et leur conditionnement.
- E.6.8. Transformation du bois, papier et carton.
- E.6.9. Autres lignes de fabrication en série de produits industriels.

### **E.7. Transport : équipements de transport, de levage et de manutention.**

- E.7.1. Aéronefs - Drones : conception, maintenance.
- E.7.2. Opérations aériennes tout type d'exploitation.

- E.7.3. Personnel sol et vol : formation, aptitudes médicales.
- E.7.4. Aéroports sécurité et sûreté, cybersécurité.
- E.7.5. Contrôle aérien d'aérodrome, météorologie.
- E.7.6. Sécurité des vols, système qualité, performance humaine.
- E.7.7. Appareils hydrauliques de levage et de manutention. (Matériel de chantier : voir C.14.1. et C.14.2.)
- E.7.8. Grues, appareils de levage ou de transport à câbles, équipements de transport continu de matériaux.
- E.7.9. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier à motorisation électrique ou hybride.
- E.7.10. Automobiles, cycles, motocycles, poids lourds, engins de chantier et agricoles à motorisation thermique.
- E.7.11. Accidentologie et reconstitution d'accident routier.
- E.7.12. Bateaux fluviaux.
- E.7.13. Navigation de plaisance et de course.
- E.7.14. Navires de pêche et de commerce.
- E.7.15. Navires de plaisance.
- E.7.16. Produits verriers pour moyens de transports.
- E.7.17. Transport ferroviaire : manœuvre, maintenance, stabilité et arrimage.
- E.7.18. Transport ferroviaire : matériels roulants. (Transports frigorifiques : voir C.13.3.)
- E.7.19. Transport ferroviaire : voies, appareils de voie et équipements de signalisation et de sécurité au sol.

## **E.8. Transport : exploitation commerciale, atteinte aux marchandises et aux usagers (hors matériel ci-dessus).**

- E.8.1. Aérien : fret et passagers.
- E.8.2. Maritime et fluvial.
- E.8.3. Ferroviaire.
- E.8.4. Routier.

## **E.9. Propriété industrielle.**

- E.9.1. Brevets.
- E.9.2. Marques.
- E.9.3. Modèles - Dessins.

## **E.10. Corrosion.**

- E.10.1. Revêtements métalliques à base de zinc, aluminium, magnésium.
- E.10.2. Corrosion sous revêtements organiques et peintures.
- E.10.3. Protection cathodique.
- E.10.4. Autres corrosions.

## **E.11. Gestion de projets industriels.**

- E.11.1. Activités de conception et de coordination.
- E.11.2. Analyse de retard et mise en œuvre d'outils de planification.

## **F. - Santé**

### **F.1. Médecine.**

- F.1.1. Allergologie.
- F.1.2. Anatomie et cytologie pathologiques.
- F.1.3. Anesthésiologie et réanimation.
- F.1.4. Biologie et médecine du développement et de la reproduction.
- F.1.5. Cancérologie - Médico-chirurgicale et traitements adjuvants.
- F.1.6. Cardiologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
- F.1.7. Dermatologie - Vénérologie.
- F.1.8. Endocrinologie et maladies métaboliques.
- F.1.9. Gastro entérologie et hépatologie (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
- F.1.10. Génétique clinique.



- F.1.11. Gynécologie médicale.
- F.1.12. Oncologie - Hématologie - Transfusion.
- F.1.13. Maladies infectieuses - Maladies tropicales.
- F.1.14. Médecine générale - Gériatrie - Soins palliatifs.
- F.1.15. Médecine interne.
- F.1.16. Médecine physique et de réadaptation.
- F.1.17. Médecine et santé au travail.
- F.1.18. Médecine vasculaire.
- F.1.19. Néphrologie.
- F.1.20. Neurologie.
- F.1.21. Ophtalmologie médicale.
- F.1.22. Oto-rhino-laryngologie (ORL) médicale.
- F.1.23. Parasitologie et mycologie.
- F.1.24. Pédiatrie.
- F.1.25. Pharmacologie fondamentale - Pharmacologie clinique.
- F.1.26. Pneumologie.
- F.1.27. Rhumatologie.
- F.1.28. Médecine d'urgence et de catastrophe.
- F.1.29. Médecine manuelle et ostéopathie médicale.

## **F.2. Psychiatrie**

- F.2.1. Psychiatrie d'adultes.
- F.2.2. Pédopsychiatrie.

## **F.3. Chirurgie.**

- F.3.1. Chirurgie de l'appareil digestif.
- F.3.2. Chirurgie orale.
- F.3.3. Chirurgie pédiatrique.
- F.3.4. Chirurgie maxillo-faciale et traumatologie faciale.
- F.3.5. Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres supérieurs.
- F.3.6. Chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique.
- F.3.7. Chirurgie thoraco-pulmonaire.
- F.3.8. Chirurgie cardiaque et vasculaire.
- F.3.9. Chirurgie gynécologique et obstétrique.
- F.3.10. Neurochirurgie crânio-médullaire.
- F.3.11. Chirurgie ophtalmologique.
- F.3.12. Chirurgie ORL et chirurgie du cou.
- F.3.13. Chirurgie urologique.
- F.3.14. Chirurgie orthopédique et traumatologique des membres inférieurs.
- F.3.15. Chirurgie orthopédique et traumatologie du rachis.

## **F.4. Imagerie médicale et biophysique.**

- F.4.1. Radiologie et imagerie médicale (à visée diagnostique et à visée interventionnelle).
- F.4.2. Biophysique - Médecine nucléaire - Radioprotection.

## **F.5. Biologie médicale et pharmacie.**

- F.5.1. Alcoolémie.
- F.5.2. Bactériologie - Virologie - Hygiène hospitalière.
- F.5.3. Biochimie.
- F.5.4. Biologie cellulaire et moléculaire.
- F.5.5. Biostatistiques - Informatique médicale et technologies de communication.

- F.5.6. Epidémiologie - Economie de la santé.
- F.5.7. Hématologie.
- F.5.8. Immunologie.
- F.5.9. Nutrition - Prévention.
- F.5.10. Pharmacologie et toxicologie.
- F.5.11. Pharmacovigilance - Toxicovigilance - Teratovigilance.
- F.5.12. Technologies pharmaceutiques - Sciences du médicament.
- F.5.13. Vaccinologie.

#### **F.6. Odontologie.**

- F.6.1. Odontologie.
- F.6.2. Orthodontie.
- F.6.3. Prothésiste dentaire.

#### **F.7. Psychologie.**

- F.7.1. Psychologie de l'adulte.
- F.7.2. Psychologie de l'enfant.
- F.7.3. Neuropsychologie.

#### **F.8. Sages-femmes et auxiliaires réglementés.**

- F.8.1. Sages-femmes.
- F.8.2. Audioprothésistes, opticiens lunetiers, prothésistes, orthésistes.
- F.8.3. Diététiciens.
- F.8.4. Infirmiers et soins infirmiers.
- F.8.5. Ingénierie médicale, biomédicale et biomatériaux.
- F.8.6. Masseurs kinésithérapeutes.
- F.8.7. Orthophonistes, orthoptistes.
- F.8.8. Pédicures, podologues.
- F.8.9. Psychomotriciens ergothérapeutes.

#### **F.9. Experts en matière de sécurité sociale.**

- F.9.1. Médecins.
- F.9.2. Professionnels de santé non médecins.

#### **F.10. Experts en matière d'interprétation des actes et prestations.**

- F.10.1. Médecins.
- F.10.2. Professionnels de santé non médecins.

#### **F.11. Sciences de la santé.**

- F.11.1. Prévention des risques sanitaires, nucléaires et chimiques.
- F.11.2. Recherche médicale et éthique.

#### **F.12. Non professionnels de santé - Bien-être - Confort.**

- F.12.1. Chiropracteurs.
- F.12.2. Ostéopathes non médecins ni auxiliaires médicaux.

#### **F.13. Santé publique.**

### **G. - Criminalistique - Sciences criminelles - Médico-légales**

#### **G.1. Anthropologie médico-légale.**

- G.1.1. Anthropologie médico-légale lésionnelle.
- G.1.2. Anthropologie médico-légale d'identification.

#### **G.2. Médecine légale.**

- G.2.1. Autopsie et thanatologie.
- G.2.2. Médecine légale du vivant - Victimologie.

G.2.3. Médecine légale du vivant - Dommages corporels et traumatologie séquellaire.

### **G.3. Anatomie et cytologie pathologiques médico-légales.**

#### **G.4. Odontologie médico-légale.**

G.4.1. Odontologie médico-légale d'identification.

G.4.2. Odontologie médico-légale traumatologie - Dommages corporels.

#### **G.5. Psychiatrie médico-légale.**

G.5.1. Psychiatrie médico-légale - Victimologie - Dommages corporels.

G.5.2. Psychiatrie médico-légale - Évaluation des auteurs d'infractions.

#### **G.6. Psychologie légale.**

G.6.1. Victimologie.

*Évaluation des conséquences psychiques et/ou du préjudice psychologique (mission Dintilhac).*

G.6.2. Psycho-criminologie.

*Évaluation du risque de récidive et de la dangerosité.*

#### **G.7. Toxicologie médico-légale.**

G.7.1. Alcoolémie.

G.7.2. Identification de produits stupéfiants (produits de saisie).

G.7.3. Identification de produits dopants et de conduite dopante.

G.7.4. Toxicologie dans le cadre de la sécurité routière (alcoolémie, stupéfiants, psychotropes).

G.7.5. Toxicologie médico-légale (post mortem et chez le vivant).

G.7.6. Toxicologie phanères (matrices kératinisées).

#### **G.8. Technique d'identification médico-légale - Biologie moléculaire.**

#### **G.9. Identification par empreintes génétiques.**

#### **G.10. Pharmacogénétique et toxico-génétique.**

#### **G.11. Criminalistique - Scènes de crime.**

#### **G.12. Investigations scientifiques et techniques.**

G.12.1. Analyses physico-chimiques.

G.12.2. Biologie d'identification.

G.12.3. Documents et écritures. (voir B.1.)

G.12.4. Faune et flore forensique (entomologie forensique, identification des diatomées et des invertébrés aquatiques, palynologie).

#### **G.13. Supports numériques.**

G.13.1. Données numériques.

G.13.2. Enregistrements sonores.

G.13.3. Enregistrements vidéos.

#### **G.14. Explosion. (Affaires civiles : voir C.17.2. à C.17.3.)**

#### **G.15. Incendie.**

#### **G.16. Faux artistiques. (voir B.1., B.3. et B.4.)**

#### **G.17. Traces et empreintes.**

G.17.1. Traces papillaires.

G.17.2. Traces de semelles.

G.17.3. Traces manufacturées.

G.17.4. Traces de transferts.

G.17.5. Morpho-analyse de traces de sang.

#### **G.18. Armes - Munitions - Balistique.**

G.18.1. Balistique.

G.18.2. Chimie des résidus de tir.

G.18.3. Explosifs.

G.18.4. Munitions.

G.18.5. Technique des armes. (Armes anciennes : voir B.3.2.)

## **I. - Environnement**

### **I.1. Air.**

I.1.1. Pollution atmosphérique.

I.1.2. Odeurs extérieures au bâtiment.

### **I.2. Eau.**

I.2.1. Pollution de l'eau.

I.2.2. Eaux continentales.

I.2.2.1. Milieux (nappe, lac-étang, rivière-fleuve, zone-humide).

I.2.2.2. Epuration et traitement des eaux usées.

I.2.3. Mers et océans.

I.2.3.1. Ressources.

I.2.3.2. Milieux.

### **I.3. Déchets - Economie circulaire.**

I.3.1. Déchets ménagers et recyclage.

I.3.2. Déchets industriels et recyclage.

I.3.3. Déchets agricoles et recyclage.

I.3.4. Déchets d'activité de soins à risques infectieux (DASRI).

I.3.5. Déchets radioactifs.

I.3.6. Déchets miniers.

I.3.7. Restauration des sites de traitement des déchets.

### **I.4. Protection de la nature, biodiversité, paysage.**

I.4.1. Dégradation des milieux naturels.

I.4.2. Biodiversité (faune et flore) et services écosystémiques.

I.4.3. Espèces invasives (faune et flore).

I.4.4. Ecotoxicologie.

I.4.5. Evaluation et restauration des préjudices écologiques.

### **I.5. Radioactivité.**

### **I.6. Risques technologiques.**

I.6.1. Installation classée pour la protection de l'environnement.

I.6.2. Site SEVESO.

### **I.7. Sites et sols pollués.**

### **I.8. Développement durable, responsabilité sociétale des entreprises.**

### **I.9. Ecotechnologies et écoconception, analyse du cycle de vie, écolabel.**

### **I.10. Management de l'environnement, audits, qualification.**

### **I.11. Territoire, cadre de vie, mobilité, transports.**

### **I.12. Gouvernance environnementale, concertation, médiation.**

### **I.13. Pollution bactériologique.**